

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE
LA COMMISSION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE
DE L'ANCIENNE FRANCE,
PAR
M. AUGUSTE LONGNON,
MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 7^e série, t. VI, 1882.

La Commission de géographie historique de l'ancienne France, instituée par arrêté ministériel du 20 janvier 1880, ayant été rattachée tout récemment au Comité des travaux historiques et scientifiques, ses membres ont pensé qu'ils devaient présenter au Comité l'exposé des travaux dont ils poursuivent l'élaboration ou la réalisation, et ils ont bien voulu me désigner pour être leur interprète

Aux termes de l'arrêté qui la constitue, la Commission de géographie historique de l'ancienne France a pour mission, non seulement de terminer les travaux commencés par la Commission de la topographie des Gaules, mais de centraliser tout ce qui peut toucher à la géographie de notre pays, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux temps modernes. Le cadre de ses travaux est donc bien autrement étendu que celui des travaux de l'ancienne Commission : il embrasse à la fois l'antiquité et le moyen âge. La Commission, du moins, a décidé que, pour le moment, elle ne dépasserait pas cette dernière limite.

I

Son premier soin a été de continuer, à l'aide des matériaux réu-

nis par sa devancière, l'impression du Dictionnaire archéologique de la Gaule qui, aujourd'hui, est parvenue à la fin de la lettre L.

Comme complément du patient monument qu'elle élève ainsi, avec le concours de ses auxiliaires des départements, la Commission de géographie historique prépare une série de cartes archéologiques destinées à familiariser le public, d'une manière non moins prompte que sûre, avec diverses questions dont l'aridité apparente éloigne parfois les esprits même les plus laborieux. L'intérêt de ces questions, résumées et matérialisées, pour ainsi dire, sous la forme de cartes, s'imposera rapidement à tous.

La Commission de la topographie des Gaules avait publié la carte des cavernes et la carte des dolmens. La Commission de géographie historique donnera très prochainement au public : la carte des alluvions quaternaires où la présence de silex taillés par l'homme a été constatée; une carte de l'ancienne configuration du littoral de la Gaule, questions des plus ardues dans lesquelles les belles études de M. Ern. Desjardins ont marqué un progrès si réel; une carte des forêts de la Gaule, dont le livre bien connu de l'un de ses membres, M. Alfred Maury, est le point de départ; une carte des tumulus et cimetières gaulois; une carte des cimetières mérovingiens de la rive droite et de la rive gauche du Rhin, dressée avec le concours des principaux archéologues allemands.

II

A côté des cartes archéologiques et topographiques se placent les cartes historiques.

Dans cet ordre de travaux, la nouvelle Commission a mis tout d'abord à son ordre du jour la carte de la Gaule à l'époque du proconsulat de César. Cette carte, déjà connue du monde savant par les épreuves qui en furent distribuées en 1865, a été complètement remaniée. Elle est prête à paraître. Plusieurs problèmes restés obscurs ont été élucidés par une étude nouvelle des textes classiques et des inscriptions romaines. Citons un seul exemple : les limites, jusqu'ici fort controversées, du royaume de Cottius ont pu être déterminées avec précision : c'était déterminer, en même temps, la limite commune de la Gaule et de l'Italie dans les régions alpestres.

L'ancienne Commission n'avait point jugé nécessaire de dresser une carte particulière de la Gaule pour la période qui s'étend du proconsulat de César au ^ve siècle : elle avait choisi cette dernière

date pour celle d'une grande carte en quatre feuilles offrant, avec les circonscriptions territoriales dont la *Notitia provinciarum et civitatum Galliarum* nous a transmis le tableau, le tracé des voies antiques qui sillonnaient le sol de la Gaule. La nouvelle Commission, considérant à quel point l'organisation de la Gaule, du règne d'Auguste à celui de Dioclétien, diffère de celle du même pays durant les deux derniers siècles de l'Empire, a décidé qu'une carte au $\frac{1}{400.000}$ serait exclusivement consacrée à la période du haut-empire. Sur cette carte figureront uniquement les peuples, les localités et les voies dont l'existence est formellement attestée par les documents (textes classiques, inscriptions, monnaies) antérieurs à Dioclétien. Les localités mentionnées ultérieurement seront réservées pour la carte du v^e siècle. Plusieurs *vici*, dont l'emplacement était resté douteux jusqu'ici, y figureront, notamment le *vicus Helena*, mentionné par Sidoine Apollinaire, *vicus* dont la situation si controversée a été fixée définitivement, croyons-nous, à l'aide de sérieux arguments tirés de considérations topographiques et philologiques toutes nouvelles. Un intérêt particulier s'attachait au *vicus Helena*, théâtre, comme on sait, d'un succès remporté par Aétius sur le roi franc Clodion.

Ces adjonctions, si intéressantes qu'elles soient, n'ont point fait oublier aux commissaires spécialement chargés du soin de préparer la carte du v^e siècle les questions si importantes de la délimitation des *civitates* à l'époque impériale et du tracé des voies romaines. La première de ces questions, celle des circonscriptions territoriales, résolue, dans sa généralité, par la Commission de la topographie des Gaules, laissait à désirer pour la précision des détails. L'étude des pouillés de nos anciens diocèses, qui est dans le programme de la Commission de géographie historique, et dont je me réserve de vous parler dans quelques instants, permettra d'arriver pour le tracé des délimitations à la plus grande exactitude possible. Bien des desiderata du premier projet ont été déjà comblés. La seconde question, celle des voies romaines, à laquelle la Commission de la topographie des Gaules s'était particulièrement attachée dans les dernières années de son existence, ne craignant pas de répudier, parfois, d'une manière complète, les tracés qu'elle avait d'abord proposés, exigera sans doute encore de longs mois d'un travail persévérant. Si, en effet, la carte itinéraire de la Gaule romaine est maintenant arrêtée d'une manière à peu près définitive pour les deux tiers du pays, la Commission est plus hésitante

que jadis sur le tracé des voies qui avoisinaient le cours inférieur du Rhin. Elle craint, d'un autre côté, que l'absence d'explorateurs locaux, dans certains départements du Midi, ne lui rende impossible d'indiquer autrement que par des lignes ponctuées la direction de plusieurs voies dont font mention les documents itinéraires.

L'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, dont la Commission compte faire exécuter prochainement des clichés photographiques, en ce qui concerne la Gaule, restent toujours, comme par le passé, la base principale de nos travaux. La Commission n'a garde, toutefois, d'oublier les nombreux vestiges de vieux chemins qui lui sont signalés. Ces vestiges lui ont souvent révélé l'existence de voies importantes. Ils seront scrupuleusement indiqués partout où ils existent. À ces deux sources d'information est venue s'ajouter une précieuse mine de renseignements : nous voulons parler du répertoire complet des bornes milliaires de la Gaule, auquel M. Héron de Villefosse, qui l'a dressé, a donné deux formes différentes, aussi utiles l'une que l'autre, la forme du catalogue et la forme de la carte. Ce répertoire sera bientôt communiqué aux auxiliaires départementaux de la Commission, dont les avis permettront de l'amener à sa dernière perfection.

Après la topographie, après l'archéologie, après l'épigraphie, la philologie aussi apporte son contingent à l'étude du réseau des voies romaines. Non seulement des dénominations locales, très clairement significatives, révèlent souvent le passage des voies antiques, mais l'étude interne, on pourrait presque dire graphique, des noms de lieux conduit parfois aux résultats les plus heureux. La Table de Peutinger mentionne une station de *Teucera*, identifiée d'une manière certaine avec le village de Thièvres (Pas-de-Calais). Thièvres, philologiquement, ne peut venir de la forme *Teucera*. Nous en avons pu conclure que le nom réel de la station romaine était *Tevara* : *Teucera* est une faute de transcription. L'assimilation indiscutable du *Tincontium* de l'Itinéraire avec Sancoins (Cher) montre que le *t* initial du nom latin a pris, sous la plume du copiste, la place d'un *c*, et conséquemment que le nom primitif était *Cincontium*. Le nom de *Sermanicomagus*, que porte dans la Table une station itinéraire de la cité de Saintes, a été reconnu pour une mauvaise transcription de *Germanicomagus*. Enfin, l'emplacement du *Turecionnum* du même document ayant été reconnu à Tourdon (Isère), on ne peut douter que *Turedonnum* et non *Turecionnum* soit la bonne leçon

du nom de cette station. La philologie semble prouver aussi, contrairement à l'avis d'un de nos celtistes les plus éprouvés, que la première partie du nom *Fixtinum*, attribué à la capitale des *Meldi* (Meaux) par la Table de Peutinger, ne doit pas être considérée comme antigauloise et comme une mauvaise transcription de *Latinum*; car on trouve ailleurs, dans un texte du VI^e siècle¹, un nom de lieu celtique formé du même radical.

III

Concurremment à l'étude des voies romaines, la Commission de géographie historique recueille les éléments d'un atlas renfermant les plans des *oppida* et enceintes fortifiées dont l'existence paraît remonter à une époque antérieure au X^e siècle. La Commission de la topographie des Gaules avait dressé une liste de ces antiques lieux de refuge et de défense, dont le nombre signalé par ses correspondants monte à plus de 350 en France seulement, et dépasse 400, si nous y joignons les renseignements qui nous viennent de Suisse et de Belgique, pays incontestablement gaulois. Un des membres de la nouvelle Commission, M. G. de la Noë, commandant du génie et chef de la brigade topographique au Ministère de la guerre, s'est chargé du soin de diriger la confection de cet atlas. Les *oppida* et enceintes seront classés méthodiquement; les plans seront accompagnés d'un texte archéologique et historique. Déjà MM. Berton et l'abbé Hamard (Oise), le commandant de Coynart (Eure-et-Loir), Finot (Haute-Saône), Bulliot (Saône-et-Loire), de Cessac (Creuse), Castagné (Lot), Port (Maine-et-Loire), l'abbé Ducis (Haute-Savoie), ont apporté à cette œuvre un concours effectif².

La Commission, tout en restreignant ses investigations actuelles aux enceintes antiques abandonnées depuis des siècles, ne repousse pas l'idée de dresser un jour, avec le concours des savants de la France entière, le plan des cités romaines devenues des villes modernes, et elle recevra avec reconnaissance tout ce que ses auxiliaires voudront bien lui adresser à ce sujet.

¹ Le testament de saint Yrieix (*Aredius*) mentionne une localité du Limousin du nom de *Fixitoialum*. (Ruinart, *Gregorii Turonensis opera*, col. 1314.)

² Cette œuvre ne sera pas une œuvre purement archéologique, car un des membres de la Commission a signalé à plusieurs reprises des textes empruntés, les uns aux chroniques locales, d'autres aux textes topographiques du moyen âge, voire même des textes de date plus récente, qui sont venus éclairer d'un jour imprévu certaines questions de topographie gauloise particulièrement intéressantes.

La nouvelle Commission a repris pour son compte un projet dont sa devancière avait confié l'élaboration à l'un de ses plus jeunes membres : nous voulons parler d'une édition critique de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* ou, pour mieux dire, de la *Notitia* originale et de ses remaniements successifs, édition pour laquelle ont été déjà copiés ou collationnés plus d'une centaine de manuscrits, parmi lesquels figurent des manuscrits des dépôts publics d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, de Suisse, d'Allemagne et d'Italie. Cette édition de la *Notitia*, avec le commentaire qui y sera joint, et où l'on étudiera les variations territoriales de chaque *civitas* depuis l'antiquité jusqu'à la Révolution française, formera, en quelque sorte, le portique du recueil général des pouillés de France, dont M. le Ministre a bien voulu charger la Commission de recueillir les éléments. Il n'est pas besoin, Messieurs, d'insister auprès de vous sur les ressources qu'un tel recueil offrira pour les études de géographie ancienne; mais je ne crois point inutile de vous dire que la Commission s'est assuré pour ce travail le concours du savant qui connaît le mieux les documents relatifs à la topographie ecclésiastique, M. Jules Desnoyers. Les inestimables notes recueillies par lui pendant un demi-siècle nous seront d'un précieux secours.

Vous me permettrez de vous citer quelques autres de nos auxiliaires : M. Deschamps de Pas, qui a transmis la copie de textes concernant l'ancien diocèse de Thérouanne; M. Gauthier, archiviste du Doubs, qui prépare la publication des pouillés du diocèse de Besançon; M. Bladé, qui s'est chargé de réunir les documents relatifs à la province ecclésiastique d'Auch; M. l'abbé André, qui nous donne une copie du seul compte de décimes connu du diocèse de Carpentras; enfin le secrétaire de la Commission a déposé dans nos cartons la copie faite par lui d'un pouillé de l'évêché de Tréguier rédigé à la fin du xv^e siècle, et M. l'abbé Cérés nous a communiqué l'original d'un pouillé du diocèse de Rodez, de la même époque.

La publication du recueil général des pouillés de France réalisera, je ne crois point oiseux de le rappeler ici, le vœu émis en 1747 par l'abbé Lebeuf¹, dans un court mémoire où le savant histo-

¹ *Mémoire sur les avantages que l'on peut retirer d'un nouveau Pouillé général du royaume, outre ceux qui sont rapportés dans le procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé en 1740*, 4 pages in-4^o, imprimées en 1747, à Paris, par Guillaume Desprez.

rien énumérait les services qu'une telle publication rendrait à l'érudition¹.

L'étude des noms de lieux a été mise à l'ordre du jour de la Commission par l'arrêté ministériel qui la constitue et qui lui prescrit de faire, avec le concours des correspondants du Comité, des archivistes et des instituteurs, un relevé de tous les *lieux dits* figurant au plan cadastral de chaque commune. La Commission a voulu répondre immédiatement au désir du Ministre. Ce relevé est déjà achevé pour le département de la Marne, soit pour 667 communes, grâce à la direction qu'a bien voulu imprimer au travail demandé dans cette circonscription M. Pelicier, ancien élève de l'École des chartes, archiviste de la Préfecture. M. Jacob, archiviste adjoint de la Meuse, exécute ou fait exécuter le dépouillement des atlas cadastraux de son département. M. Castagné nous fait espérer le relevé complet des *lieux dits* du Lot².

La Commission a pu, grâce aux envois qui déjà lui ont été faits, se convaincre de l'importance réelle du nouvel élément d'information qu'elle était chargée de recueillir. Les souvenirs des époques romaine et franque conservés par les *lieux dits* sont plus nombreux qu'on ne le pourrait croire. Le nom des propriétaires de villes romaines, celui des guerriers barbares compagnons d'armes de Clovis ou de Charlemagne, auxquels certains de nos villages doivent aussi leur origine et leur nom, font revivre à nos yeux ces époques reculées. Nous notons au passage, avec intérêt, les innombrables traces de fortifications destinées à défendre le territoire contre les pirates normands d'abord, contre les Anglais ensuite. Nous constatons la popularité

¹ L'enquête à laquelle la Commission se livre pour rédiger l'inventaire général des pouillés de France fait signaler parfois à son intention des documents analogues aux pouillés, mais se rapportant à l'ordre civil. Un de nos plus zélés auxiliaires, M. Castagné, de Cahors, lui a même adressé la copie, qu'elle a acceptée avec reconnaissance, d'un manuscrit de 1510, le *Bélugaige du Quercy*, qui est en quelque sorte le pouillé civil de cette province vers la fin du moyen âge.

² Rappelons aussi que quelques membres de la conférence de géographie historique de la France, à l'École pratique des hautes études, ont bien voulu, sur la demande de l'auteur de ce rapport, apporter, pour les départements où ils passaient leurs vacances de 1880, leur concours à l'œuvre dont nous parlons; ce sont : MM. Arge-liès (Seine-et-Marne et Seine-et-Oise), Boursy (Eure), Delachenal (Isère), Durand (Vosges), Gaillard (Haute-Marne), Lex (Marne), Maxe-Werly (Meuse) et Tausserat (Marne).

de notre épopée nationale, dont l'influence sur plus d'un nom de *lieu dit* est évidente. Enfin, toute une série de vocables topographiques, dont le sens n'a pas toujours été constaté d'une manière certaine, paraît remonter jusqu'à l'époque celtique, parfois même au delà, et il n'est point douteux que l'étude comparée des nomenclatures cadastrales ne jette une vive lumière sur quelques-unes des questions qu'ils soulèvent.

Mais ce serait être injuste envers la toponomastique que de taire les secours bien autrement importants que les noms des *lieux habités* ont apportés aux travaux de la Commission de géographie historique. Pour parler seulement des ressources que l'étude des noms de lieux fournit à l'ethnographie, je rappellerai que la Commission y a trouvé une sorte de commentaire du chapitre de la *Notitia dignitatum*, où sont énumérés les corps d'auxiliaires barbares cantonnés en Gaule, et qu'elle lui a permis, en outre, de dresser une carte fort curieuse de la colonisation germanique — franque, bourguignonne, wisigothe et saxonne — en Gaule au v^e et au vi^e siècle, ainsi qu'une carte de la colonisation scandinave en Neustrie quatre siècles plus tard, cartes dont les données ne peuvent être mises en doute, puisque leurs résultats sont corroborés, ici par des constatations philologiques¹, là par la statistique archéologique². Pour les temps antérieurs à la conquête romaine, la Commission a fait également reporter sur des cartes les renseignements que les noms de lieux fournissent au sujet de l'extension des populations ligures et gauloises.

VI

La nouvelle Commission est encore chargée de terminer le catalogue général, avec planches, des monnaies gauloises connues, publication dont la partie illustrée a été grandement facilitée par les innombrables dessins de notre collègue M. Charles Robert. La première partie de ce recueil, comprenant l'inventaire de la collection du Cabinet de France, est aujourd'hui complètement imprimée, et

¹ Le mercredi 31 mars 1880, M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, m'a déclaré que la limite géographique des principaux caractères du dialecte normand était identique à celle de la colonisation scandinave, telle que je l'indiquais (à l'aide des noms de lieux) sur la carte ethnographique dressée pour la Commission.

² La limite de la colonisation germanique, telle qu'elle résulte des noms de lieux, diffère peu — elle est seulement un peu plus précise — de la limite fournie par la carte des cimetières mérovingiens qu'a dressée, au nom de la Commission, notre collègue le docteur Hamy.

l'on n'attend plus pour la livrer au public que l'introduction et les tables, dont M. Muret s'occupe avec une louable activité.

VII

Les travaux poursuivis par la Commission sont, vous le voyez, aussi nombreux que variés. Le concours des savants et modestes travailleurs qui, dans chaque département, étudient le passé de notre pays, lui est de plus en plus nécessaire. La Commission a cherché le moyen de se mettre en communication plus directe avec eux. Un projet d'album archéologique, avec brèves notices à l'appui des planches, a été adopté. Nous vous en soumettons le programme.

Grâce au zèle de MM. le docteur Hamy, Alexandre Bertrand et Muret, les premiers fascicules, relatifs aux temps les plus anciens, à l'archéologie et aux monnaies gauloises, pourront paraître dès que l'autorisation ministérielle aura été obtenue et les conditions de la publication définitivement arrêtées. Quelques-unes de ces monographies seront accompagnées de cartes à petite échelle, pour lesquelles M. le commandant de la Noë prête à la Commission le concours indispensable de son expérience. Nous attendons beaucoup de cette utile innovation.

ALBUM ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIENNE FRANCE
PUBLIÉ PAR LA COMMISSION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, AVEC TEXTE EXPLICATIF.

Cet album se compose de trois parties : 1° la Gaule indépendante; 2° la Gaule sous les Romains; 3° la Gaule sous les Français.

PREMIÈRE PARTIE.

LA GAULE INDÉPENDANTE.

La Gaule avant les métaux.

Fascicules.

- I. Terrain d'alluvion contenant des silex taillés.
- II. } Cavernes habitées. { Cavernes avec silex taillés et ossements d'animaux d'espèces éteintes ou émigrées.
- III. } { L'art dans les cavernes.
- IV. Monuments mégalithiques.
- V. Armes et instruments de pierre polie découverts sous les dolmens et dans les stations lacustres.

- VI. L'art et l'industrie en Gaule avant l'introduction des métaux.
VII. Anthropologie de la Gaule à l'époque des monuments mégalithiques.

La Gaule après les métaux.

- VIII. Apparition des métaux en Gaule. — Le bronze et l'or sous les dolmens et dans les stations lacustres.
IX. Les armes de bronze.
X. Les monuments funéraires après l'introduction des métaux. — Inhumation et incinération.
XI. Tumulus à inhumation. — Caractère du mobilier funéraire des tumulus à inhumation.
XII. Les armes, les vases de bronze et la céramique des tumulus à inhumation.
XIII. Les bijoux d'or des tumulus à inhumation.
XIV. Cimetières à inhumation sans tumulus. — Cimetières du nord-est de la Gaule (Belgique de César). — Caractère du mobilier funéraire de ces cimetières.
XV. Les armes, les bijoux, les chars et la céramique des cimetières du Nord-Est.
XVI. Les *oppida* gaulois.
XVII. L'émaillerie gauloise.
XVIII. Les cimetières à incinération avant les Romains.
XIX. } Numismatique gauloise. { 1^{re} période.
XX. } { 2^e période.
XXI. Les inscriptions celtiques.
XXII. L'ethnographie de la Gaule d'après les noms de lieux.
XXIII. Les Gaulois de la Cisalpine et de la rive droite du Rhin.
XXIV. Les *civitates* de la Gaule sous le proconsulat de César.
XXV. Anthropologie de la Gaule à la fin de la période de l'indépendance.

DEUXIÈME PARTIE.

LA GAULE SOUS LES ROMAINS.

Fascicules.

- I. Les voies romaines.
II. Les bornes milliaires.
III. Les inscriptions militaires.
IV. Les inscriptions municipales.
V. Les inscriptions religieuses.
VI. Les inscriptions et les stèles concernant les corporations et les métiers.
VII. Panthéon gaulois sous les Romains. — Représentations figurées des divinités. — Divinités romaines et divinités gauloises.

- VIII. Cimetières à incinération.
- IX. Cimetières à inhumation.
- X. *Villæ* romaines en Gaule.
- XI. Les mosaïques.
- XII. Le mobilier des *villæ*. Coffrets, clefs, couteaux, etc.
- XIII. Les bijoux, fibules, épingles, etc.
- XIV. Céramique. — Les vases rouges. — Céramique dite de Vichy.
- XV. La céramique brune.
- XVI. La verrerie.
- XVII. Instruments de chirurgie. — Cachets d'oculiste.
- XVIII. Arts et métiers. — Instruments divers.
- XIX. Camps romains et murailles romaines.
- XX. Arcs de triomphe et portes de ville.
- XXI. Édifices consacrés aux jeux publics.
- XXII. Établissements thermaux.
- XXIII. Les ateliers monétaires.
- XXIV. Les *civitates* de la Gaule à la fin de la domination romaine.

TROISIÈME PARTIE.

LA GAULE SOUS LES FRANCS.

Fascicules.

- I. Les cimetières mérovingiens en Gaule.
- II. Les cimetières mérovingiens sur la rive droite du Rhin.
- III. Les armes mérovingiennes.
- IV. Les bijoux mérovingiens.
- V. Céramique mérovingienne.
- VI. Verrerie et émaillerie mérovingienne.
- VII. Inscriptions mérovingiennes.
- VIII. Numismatique mérovingienne.
- IX. Symboles chrétiens de l'époque mérovingienne.
- X. Sarcophages chrétiens de la même époque.
- XI. *Villæ* et cryptes de l'époque mérovingienne.
- XII. Carte de la Gaule mérovingienne d'après les noms de lieux.
- XIII. Le monde germain en Gaule et hors de Gaule à la fin des invasions.
- XIV. } Paléographie mérovingienne... } Diplômes.
- XV. } } Manuscripts.
- XVI. Anthropologie mérovingienne.